

# TRANSACTION

## APPARTEMENT, MAISON, TERRAIN, VIAGER

0€ à 100.000€	100.001€ à 149.999€	150.000€ à 199.999€	200.000€ à 299.999€	300.000€ à 449.999€	450.000€ à 699.999€	700.000€ à 999.999€	> à 1.000.00 0€
<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>
7,5%	6,66%	5,41%	5%	4,58%	4,16%	3,75%	3,33%
<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>	<i>TTC *</i>
9%	8%	6,5%	6%	5,5%	5%	4,5%	4%

## VENTE FONDS de COMMERCES / CESSION droit au BAIL

10 % HT.....(12 % T.T.C\*) (Du montant du prix / cession)

**Délégations de mandat :** Les honoraires appliqués sont ceux de l'agence titulaire du mandat

**Programmes neufs :** Honoraires de rétrocession fixés par les promoteurs

*A noter : Alignement possible de nos tarifs sur les mandats existants*

\*Tva 20%

## GESTION LOCATIVE

Tarif Vacation (toute heure commencée est due) .....	120 € TTC* / Heure
Duplicata document .....	2 € TTC* / Page

### HONORAIRE DE GESTION

Honoraires calculés sur le montant des encaissements TTC (TVA 20%)

Baux commerciaux et professionnels	7,5% HT soit 9,00% TTC
Maisons ou appartements neufs (moins de 5 ans).....	6,50% HT soit 7,80% TTC
Maisons ou appartement semi récents (de 6 à 15 ans).....	7,00% HT soit 8,40% TTC
Maisons ou appartement anciens (plus de 15 ans).....	7,50% HT soit 9,00% TTC
Relevé gérance par mail.....	Gratuit
Relevé gérance par courrier.....	+0,20% TTC
Récapitulatif d'aide à la déclaration des revenus fonciers....	Gratuit
Paiement des charges de copropriété.....	+0,30% TTC
Assurances (loyers impayés et détériorations...).....	2,45% TTC
Assurance vacance locative et loyer impayés.....	3,95% TTC
Ouverture de dossier particulier.....	Nous consulter

## LOCATION

### HABITATION

#### **DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION**

**Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :**

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC\* à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €\*\* / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

Honoraires TTC\* à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 10% du montant du loyer charges comprises
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €\*\* / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

\* TVA 20%

\*\* 12€/M2 dans les zones très tendues, 8€/M2 dans les autres zones

### Autres baux :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant de 1 mois de loyer charges comprises au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Avec un forfait minimum à 300 euro TTC\*

Cette rémunération sera à la charge du locataire.

## SANS MANDAT DE GESTION

### Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC\* à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €\*\* / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

Honoraires TTC\* à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 20% du montant du loyer charges comprises
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €\*\* / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

\* TVA 20%

\*\* 12€/M2 dans les zones très tendues, 8€/M2 dans les autres zones

### Autres baux :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant de 1 mois 1/2 de loyer charges comprises au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Avec un forfait minimum à 400 euro TTC

Cette rémunération sera à la charge du locataire.

## **ETAT DES LIEUX**

Fait par huissier ou prestataire extérieur..... Selon tarifs vacations

## **AVENANTS OU MODIFICATIONS BAUX**

Honoraires TTC\* à la charge du locataire de rédaction du bail : 6€ / M2

Honoraires TTC\* à la charge du bailleur de rédaction du bail : 6€ / M2

\*TVA 20%

## **COMMERCE / BUREAU**

### **BAUX**

10% HT (soit 12% TTC\*) du montant du loyer Charges Comprises TTC de la première période triennale

Cette rémunération sera partagée, en parts égales, entre bailleur et locataire.

### **Avenant ou modification du bail**

5% HT (soit 6%TTC\*) du montant du loyer Charge comprises TTC\* du loyer de la période triennale en cours

Cette rémunération sera à la charge du demandeur.

\*TVA 20%